



**PRÉFÈTE
DU GARD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté,
de la légalité et de la coordination**

Service de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial

Nîmes, le

12 AVR. 2023

Téléphone : 04 66 36 42 62
Mail : agnes.texier@gard.gouv.fr

La préfète du Gard

à

Madame le maire d'Anduze
S/C de M le sous-préfet d'Alès

Objet : Avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites - formation « sites et paysages » du 28 mars 2023

Votre dossier de demande de dérogation à la loi Montagne pour urbaniser un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées en discontinuité afin de construire cinq cabanes à vocation touristique sur un jardin privé d'une propriété appartenant à M Van Schaik sur le territoire de votre commune, a été examiné par les membres de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, réunie dans sa formation « sites et paysages », le mardi 28 mars 2023 à la préfecture du Gard.

Je vous informe que les membres de la commission ont donné un avis favorable à l'unanimité à ce projet.

Ce dossier fera l'objet d'un avis de la CDPENAF.

P/La préfète,

Pour la préfète,
Le secrétaire général

Frédéric LOISEAU

Copie à l'UDAP et DREAL